



VILLECHENEVE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 09 septembre 2004**

PRESENTS : MM. CRIBIER . CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT.
MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND .SARCEY. MME
DUSSUYER.MM.GRANJARD. NIEPCE.M. GUERIN. MME BERTHOLAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Dossier Nouvelle Mairie : Décide l'achat complémentaire d'un bâtiment et terrain annexe et échange de terrain au lieu-dit « les placettes »

Votants : 15

POUR : 8

CONTRE : 5

BLANC : 2

- 2) Approuve la convention à conclure entre la commune de Villechêneve et la Communauté de Communes relative aux dépenses d'investissement réalisées sur le domaine public routier désormais éligibles au FCTVA.
- 3) Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes relative à la voirie d'intérêt communautaire.
- 4) Décide de louer le garage situé dans la cour de la Cure et fixe à 25 euros par mois le montant du loyer.
- 5) Approuve l'avenant au marché de base établi par le SYDER d'un montant de 4051 euros par an sur quinze années au lieu de 3566 euros relatif à l'opération « dissimulation des réseaux secs à l'entrée Nord du village ».
- 6) Accepte la subvention attribuée à la commune par l'Etat au titre des amendes de polices 2003 pour l'opération « Aménagement de la RD27 » et « Aménagement de l'Entrée Nord » d'un montant de 5601 euros.
- 7) Retient l'offre de prix établie par la Société GINGER ENVIRONNEMENT pour la réalisation de l'étude du schéma général d'assainissement sur la commune et met en place une commission communale pour le suivi des études.
- 8) Renouvelle la demande de subvention (dotation générale de décentralisation déposée en 2002 auprès de la préfecture du Rhône pour l'élaboration de la carte communale approuvée par Monsieur le Préfet en date du 06 novembre 2003.

- 9) Nomme un délégué pour assurer le suivi du site internet du portail du lyonnais (SIMOLY).
- 10) Choisi le programme de travaux de voirie communautaire à réaliser sur l'exercice 2005.
- 11) Est avisé de la visite de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général à l'occasion de l'inauguration des travaux du dubessy, de la Burie et de l'Entrée Nord du Village le vendredi 22 octobre 2004 à 17 heures.
- 12) Evoque le problème du passage des véhicules motorisés à deux et quatre roues sur les chemins ruraux et décide de prendre un arrêté adapté.

Votants : 15

POUR : 10

CONTRE : 1

BLANC : 4

- 13) Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal le 21 octobre 2004.
- 14) Délibère au sujet de nombreuses questions diverses.

Fait en Mairie le 10 septembre 2004

Le Maire,

Jacques CRIBIER